

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs
Date de convocation 24 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam, LUCAS Marie-Thérèse pouvoir donné à PINTO Christina, VUILLEMIN Éric pouvoir donné à FARIA David.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE
CADASTREE SECTION AX N°705 - RUE MARCEAU A ROMILLY-SUR-SEINE

N° de délibération : 26.057 (DEL16)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

RAPPORTEUR : GILLES MATHIEU

- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu** les articles 686 et suivants du Code Civil,
- Vu** le projet de document modificatif du parcellaire cadastral dressé le 28 février 2008 par Monsieur Jean-Pierre MARKARIAN, Géomètre Expert à Romilly-Sur-Seine,
- Considérant** que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrale cadastrées section AX n°705, située rue Marceau à Romilly-sur-Seine,
- Considérant** que la propriétaire des parcelles sises rue Marceau à Romilly-sur-Seine, cadastrées section AX n°80 et n°81, a sollicité la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AX n°705, appartenant à la Commune,
- Considérant** que les parcelles cadastrées section AX n°80 et n°81 seront vendues prochainement et qu'elles seront en situation d'enclave,
- Considérant** que pour ce faire, il y a lieu de régulariser la situation par un acte de constitution de servitude,
- Vu** l'accord des parties concernées de régulariser la situation par un acte authentique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la création d'une servitude de passage à titre réel, perpétuel et gratuit sur la parcelle cadastrée section AX n°705, au bénéfice du propriétaire des parcelles cadastrées section AX n°80 et n°81, situées rue Marceau à Romilly-sur-Seine,

Prend acte du projet de document modificatif du parcellaire cadastral dressé le 28 février 2008 par Monsieur Jean-Pierre MARKARIAN, Géomètre Expert à Romilly-Sur-Seine,

Dit que ladite servitude fera l'objet d'un acte administratif, dont les frais notariés seront à la charge de la Commune,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document administratif ainsi que l'acte définitif qui en découle,

Dit que les crédits suffisants seront inscrits au budget.

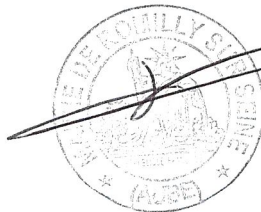
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Notifié à Madame THOMAS Jennifer, le

Copies à :

- Secrétariat Général
- Maître BONNIN, Notaire chargé de la rédaction de l'acte
- Service Urbanisme, Foncier et Environnement
- Services Techniques
- Service des Finances
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine